



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Présent.e.s : Jean-François BISET, Caroline FABRE, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Sylvain MORINO, Marinette RINCHET, Pierre SIMON

Absent.e.s : Thierry BEBERT ayant donné pouvoir à Marinette RINCHET

En début de conseil municipal, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Les dépenses d'investissement à engager pour l'opération Eglise au lieu de créer l'opération qui ne sera pas enclenchée cette fin d'année,
- L'étude de rénovation énergétique avec le SDES dont l'avenant n° 1 permettra au SDES de percevoir la participation de Grand Chambéry pour facturer le reste à charge à la commune,
- Les subventions d'équilibre à opérer aux budgets annexes avant le 31 décembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Concernant les secours en montagne, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés **VOTE les tarifs (01/12/21 au 30/11/22) des secours en ambulances, hélicoptérés et la refacturation aux intéressés des frais engagés par la commune pour les secourir :**

- En hiver :

NORDIQUE	
Nature Secours	2021/2022
Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	19.00 €
Secours sur piste de 9 heures à 17 heures	228.00 €
Hors piste de 9 heures à 17 heures	563.00 €
Sur pistes, Hors ouverture (9h à 17heures) du Domaine	636,00 € + Moyens mis en œuvre
Hors piste et hors ouverture (9 heures à 17 heures) du Domaine	710,00 € + Moyens mis en œuvre
Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	168.00 €

Tout moyen supplémentaire et nécessaire au bon déroulement du secours sera facturé en plus, selon la grille des moyens mis en œuvre.

Moyens mis en œuvre -Tarif Horaire	2021/2022
Chenillette/Chauffeur	157.00 €
MotoNeige/Chauffeur (non pisteur)	74.00 €
Pisteur Secouriste avec motoneige si nécessaire	119.00 €

Autres Glisses et Luges = Tarifs Domaine Alpin

Chiens Traineaux = Tarifs Domaine Nordique

Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud = Tarifs Domaine Nordique

Secours Raquettes et Piétons Hors Plateau Sud = Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3ème ou 5ème catégorie)

- En toute saison :

Evacuation en hélicoptère par une société privée : 70,73 euros TTC/minute.

Evacuation en ambulance de société privée du poste de secours de Saint François de Sales vers :

Ambulances/Destination	TARIFS 2021/2022 (euros)					
	CH CHAMBERY	Médipôle CHALLES LES EAUX	Centre Hosp. AIX LES BAINS	Clinique Herbert	Centre Med. ST JEAN D'ARVEY	Maison Médicale de LESCHERAINES
BAUGES TAXIS ET AMBULANCES	265.00	265.00	280.00	280.00	255.00	245.00
LAUR'ALPES AMBULANCES	248.00	248.00	260.00	260.00	229.00	248.00
AMBULANCES FRANCAISES	248.00	248.00	260.00	260.00	229.00	248.00
SDIS	330.00	330.00	330.00	330.00	330.00	211.00
AMBULANCES AUBERT	240.00	240.00	280.00	280.00	225.00	290.00

Concernant la gestion du personnel, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE d'adhérer** à la convention de participation pour le **risque « Prévoyance »** proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.
- **MODIFIE** comme suit le **tableau des emplois** :

Emploi	Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Quotité de temps de travail	Statut
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	Technique	C	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet (35h)	100%	Titulaire
SECRETAIRE DE MAIRIE	Administrative	C	Adjoint Administratif	1 poste à temps non-complet (25h)	71%	Titulaire

Concernant la gestion administrative, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **VALIDE l'avenant** à la convention d'adhésion à l'unité **Conseil en droit des collectivités** du Centre de Gestion du Rhône ;
- **VOTE la subvention de Noël** à l'école de Lescheraines à hauteur de 30 euros,
- **VOTE la subvention du parcours santé** à l'EPHAD Maurice Perrier au Chatelard à hauteur de 150 euros.

Après consultation de la population et avec l'appui du bureau d'étude Envergure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** la numérotation des habitations et immeubles de la commune,
- **ADOpte** la dénomination pour les voies de la commune :

N ^{OS} Rues	LIEU DIT	Nom de Rue			
1	RD62	Route de Plainpalais	22	LE CHAMP	Impasse des Labioz
2	LA MAGNE	Route Forestière	23	LE CHAMP	Chemin du Réservoir
3	LA MAGNE	Route des Peïsses	24	LE CHAMP	Chemin de la Croizette
4	LA MAGNE	Route des Combes	10	LE CHARMILLON	Route sous la Cure
5	LA MAGNE	Route des Places	11	LE CHARMILLON	Chemin des Combettes
6	LA MAGNE	Route de l'Argenterie	12	LE CHARMILLON	Route du Sapey
7	LA MAGNE	Impasse de l'Ecole	13	LE CHARMILLON à Le NOYER	Route du Vieux Moulin
8	LA MAGNE	Chemin de la Croix	18	LE CHARMILLON	Impasse du Lavoïr
26	LA MAGNE	Chemin du Four	19	LE CHARMILLON	Chemin du Nant
29	LA MAGNE	Chemin de Genevrais	27	LE CHARMILLON	Impasse du Calvaire
30	LA MAGNE	Chemin de la Cruis	28	LE CHARMILLON	Chemin de la Bruyère
31	LA MAGNE	Chemin de la Maison Soleil	25	LE CHARMILLON / LE MOUCHET	Chemin de Rougemond
32	LA MAGNE	Chemin de Pierre Bise	14	LE CHARMILLON au CHAMP	Chemin de la Croix de Fer
15	LE CHAMP	Route de la Chapelle	9	LE MOUCHET	Route de la Fontaine
16	LE CHAMP	Route des Côtes	20	LE MOUCHET	Chemin du Poirier
17	LE CHAMP à LESCHERAINES	Route de Sous Portaz	21	LE MOUCHET	Chemin de la Clouterie

Concernant la gestion des biens communaux pour la saison hivernale 2021/2022, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés **VALIDE la mise à disposition** :

- **du garage du foyer** d'accueil à Bauges Ski Nordique,
- partielle du **hangar** au Syndicat Mixte des Stations des Bauges, à M. Didier Brault (gérant de La Plate) et à l'Education Nationale.
- **de la salle du restaurant du foyer** à l'Ecole de Ski Nordique au titre d'une salle hors sac pour l'accueil des scolaires ;

- **du chalet snack et ACCORDE l'occupation du domaine public par un food-truck** à la SARL « Chez Math Gourmand » pour assurer une prestation de restauration à emporter sur la Porte de St François ;

Madame le Maire rappelle le principe des sections de communes : *Les sections de commune sont définies par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune ». Ces sections sont propriétaires de biens immobiliers, mobiliers ou de droits collectifs et leurs membres n'en ont que la seule jouissance collective.*

et précise avoir été sollicitée par des habitants ayant des projet relatif à l'occupation et l'acquisition de laitières.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés **DECIDE de relancer le projet de transfert** des parcelles appartenant aux habitants des hameaux à la commune de St François de Sales conformément à la délibération n°2015-28 du 24 juin 2015.

Concernant la gestion financière, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition de rachat de matériel à l'ancien gérant du restaurant du foyer d'accueil à hauteur de 8124,30 euros pour le four, la friteuse, la tireuse à bière et l'habillage du bar ainsi que les durées d'amortissement.
- **APPROUVE l'écriture d'admission en non-valeur** de 642,91 euros et **DECIDE de constituer une provision** de 665,20 €, les crédits budgétaires étant prévus au budget primitif. La constitution de provisions pour risques est une dépense obligatoire selon l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). L'article R2321-2 du CGCT 3° précise qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'information communiquées par le comptable. Vu la liste des admissions en non-valeur et l'Etat des Restes à recouvrer transmis par le Service de Gestion Comptable en date du 4 octobre 2021 ;
- **VALIDE les décisions modificatives** suivantes :

N°3 du budget principal : vente de la parcelle escalier de secours du Sorbier pour un euro symbolique

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204422 : Privé : Bâtiments et instal.		170.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		170.00 €
D 2181 : Installat° généré. agenc. divers	170.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	170.00 €	
R 2115 : Terrains bâtis		170.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		170.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement	170.00 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	170.00 €	

N°4 du budget principal : crédit pour provisions et admissions en non-valeur, et régularisation de fin d'année

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6161 : Assurance multirisque	180.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	180.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		180.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		180.00 €

N°5 du budget principal : vente de la parcelle escalier de secours du Sorbier

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire	653.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire	1 147.00 €	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	1 000.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	2 800.00 €	
D 6531 : Indemnités élus		2 800.00 €
D 6541 : Créances admises en non-valeur		643.00 €
D 658828 : Autres Secours	1 309.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 309.00 €	3 443.00 €
D 6817 : Dot.aux Provis.déprec.actifs		666.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		666.00 €

N°3 du budget annexe Régie : crédit pour rachat du matériel de restauration

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2181 : Install. générales, agenc., am..		8 125.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		8 125.00 €
D 2315-100 : Mise en accessibilité du foyer	8 125.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 125.00 €	

N°3 du budget Carlines : régularisation de fin d'année

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60222 : Produits d'entretien		150.00 €
D 6068 : autres matières & fournitures		1 281.00 €
D 6156 : maintenance		292.00 €
D 6228 : rémunérat° diverses		600.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 323.00 €
R 752 : revenus immeubles non affecté		2 323.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		2 323.00 €

- **ANNULE le projet de DM par la création de l'opération** Eglise au budget 2021 ne pouvant engager les travaux avant le 31/12 et **AUTORISE à engager**, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à cette opération avant le vote du budget 2022 ;
- **VALIDE l'avenant n°1** à la convention de financement de l'audit énergétique du foyer d'accueil afin de simplifier les démarches financières pour la commune.
- **VOTE les subventions d'équilibre** aux budgets annexes : 15 000 euros au budget Régie et 22 000 euros au budget Carlines.

Concernant la gestion touristique, Madame le Maire rappelle la délibération votée le 3 avril 2019 approuvant le schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de la commune e St François de Sales ; L'enjeu de la transition touristique vers une réversibilité été-hiver de l'offre d'activités, a renforcé le **positionnement de St François comme porte nature, orientée vers la préservation et la sensibilisation à l'environnement**, à destination **d'une cible prioritaire constituée du public familles et scolaires**, et des communautés de pratiques sportives de fond et d'endurance, ainsi que des amoureux de la contemplation.

Les principaux objectifs de ce schéma d'aménagement sont :

- le **renforcement de l'attractivité de la porte** de St François de Sales,
- le développement de **l'économie touristique désaisonnalisée** et maîtrisée sur ce site situé à 1300m d'altitude,
- la **modernisation des équipements** socio-éducatifs, sportifs, de loisirs et touristiques,

- le soutien aux projets de **développement des acteurs** économiques, socio-éducatifs, sportifs,
- la sécurisation des points sensibles repérés à St François liés à la **cohabitation des usages**,
- le renforcement de **l'économie touristique**.

Par la délibération n° 074-19 C du 28 mars 2019 le Conseil communautaire de Grand Chambéry approuve le Schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de Saint-François-de-Sales et la maîtrise d'ouvrage des projets portés par les différentes collectivités compétentes,

Vu l'établissement pour les investissements allant de 2020 à 2026 d'une feuille de route présentée lors du conseil syndical de SMSB en février 2020 prévoyant notamment l'inscription de 400 000 euros à réaliser sur le territoire de la commune de St François de Sales.

Madame le maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le financement des aménagements touristiques retenus dans le schéma joint en annexe soit

	2022	2023	2024	2025
BOUCLES PEDAGOGIQUES				
N° 2 création de sentier	13 482.00			
scénarisation des 3 boucles	63 000,00			
N° 1 sécurisation multi usagers	28 650.00			
Fabrication et pose de mobilier		44 940, 00		
SENTIER DES PLANETES		45 903.00		
Confortement et reprise du sentier				
REAMENAGEMENT DES ACCES				
Totem, réaménagement carrefour accès piétons et ayant droit			54 737.00	
Sécurisation stationnement				
ESPACE DE CLASSE EXTERIEUR			31 500 ;00	
AMENAGEMENT ESPACES				
Chiens de traîneau, luges,		26 825.00		
ABRIS PIQUE NIQUE Boucle n°2			10 868.00	
AIRE DE JEU NATURE				56 700 ;00
TOTAL	376 605 euros	105 132.00	117 668.00	97 105 .00
				56 700.00

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :
DEMANDE au Syndicat Mixte des Stations des Bauges à ce que les éléments financiers du Schéma Directeur d'aménagement de la Porte de St François soient actés en les inscrivant au Plan Pluriannuel d'Investissement du Syndicat Mixte des Stations des Bauges.

La séance est levée à vingt et une heures trente.

Le Maire, Maryse FABRE

